COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2006

PRESENTS : MM. BOYER – CARPENTIER - LEROUGE – CATTIAUX - MERCIER - BRUEZ - THUIN–FOULET–LAUDE – WIART

MMes COQUART– BRANCART -

ABSENT EXCUSE : M. CUVILLIER – Mmes DEREGNAUCOURT– CACHEUX

1°) Participation de la commune au stage BAFA 1ère et 2ème partie :

Ainsi qu'il avait été décidé précédemment, la 1ere partie est financée entièrement par la Commune (60% étant pris en charge par la CAF dans le cadre du contrat Temps Libre)

En ce qui concerne la deuxième partie dite de perfectionnement : afin de participer de la participation de 60% de la CAF, la Commune réglera la totalité du coût du stage mais récupérera les 40% auprès des bénéficiaires, ceux-ci étant rémunérés lors de l'organisation des C.L.S.H.

2°) Bilan financier des C.L.S.H. de février, avril et juillet 2005 :

- dépenses : 31 312 € 17
- recettes : 22 249 € 22 (dont 12 679 € 72 participation de la CAF)
- coût pour la commune : 9 062 € 95
- nombre de journées enfants : 1 888 soit un prix de revient de 4 € 80 par jour et par enfant
- Rappel : pour le centre aéré 2004 organisé par l'IFAC en juillet :
    - Coût pour la commune : 5 036 € 11
    - Nombre de journées enfants : 871 soit un pris de revient de 5 € 78 par jour et par enfant
- On note l'augmentation très sensible de la fréquentation de la plage d'ouverture du centre aéré.

3°) Extension de compétences à la Communauté de Communes de Marquion :

Avis favorable à l'extension de la compétence de la CCM à savoir : nouvelles technologies de l'information et de la communication – Maîtrise d'ouvrage des études et travaux ou participation aux travaux de raccordement aux réseaux de communication « haut débit » 'ADSL).

4°) Questions diverses

- édition du prochain « bulletin info » début juin
- achat de matériel :
    - service technique : tondeuse débroussailleuse
    - secrétariat : destructeur de papier
- SANEF
    - Permission de voirie chemin de Graincourt pour la réalisation d'un ouvrage souterrain constitué par la pose de deux fourreaux destinés au passage de câbles de télécommunications (de l'antenne actuelle rue V. Lacroix jusque l'autoroute A26). Cette permission de voirie donnera lieu à la perception annuelle fixée par décret (actuellement 30 € / km) et suivant l'emprise au sol (1 km 700).

Le Maire, Jean-Luc BOYER